Médecins : la CARMF soutient les praticiens en confinement

Alors que l'Assurance maladie va verser une indemnisation à hauteur de 112 € par jour, aux médecins libéraux qui font l'objet d'une mesure de confinement afin de limiter la propagation du Covid-19 et qui se trouvent dans l'impossibilité de travailler, la CARMF a décidé d'intervenir également. Le Bureau du Conseil d'administration a, en effet, mis en place le versement d'un secours par le Fonds d'action sociale, afin de compléter l'indemnisation de l'Assurance maladie. Il concerne les médecins cotisant en classe C dans le régime invalidité-décès, à hauteur de l'indemnité journalière applicable à leur situation, soit 135,08 € par jour.

La CARMF indique également qu'elle reste à la disposition de tous ceux qui rencontreraient des difficultés pour le règlement de leurs cotisations, afin de trouver la solution la plus adaptée (suspension des prélèvements automatiques mensuels, du calcul des majorations de retard ou des procédures d'exécution des cotisations antérieures à 2020).

Les médecins concernés sont invités à se faire connaître par email à l'adresse mail : covid-19@carmf.fr

© 2020 Les Echos Publishing